CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E151986** **VALABLE JUSQU'AU** **07/12/2026**

ÉDITÉ LE 21/10/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/09/1989

Raison sociale : GARANKA SUD EST

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 01/08/2011

Capital : 164 464

10 RUE JEAN CHARCOT
26100 ROMANS-SUR-ISERE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ANNECY 351782743 RCS ANNECY

Siret : 351 782 743 00261

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 148397406

Assurance Responsabilité Civile :
HDI GLOBAL 76674301-30015

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2025

Téléphone : 04 75 02 31 94 **Fax :**

Portable : 06 76 72 93 60

Responsabilité légale :
COURJAULT ARNAUD MAURICE REMY DIRECTEUR GENERAL DELEGUE / GOSSART PHILIPPE DIRECTEUR GÉNÉRAL / MOULIN LOUIS DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

Site Internet : garanka.fr

E-mail : qualifications-gse@garanka.fr

Effectif moyen : 19 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 2 312 173 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel	6	04/10/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2		05/12/2024
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

21/10/2025 12:24

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E151986** **VALABLE JUSQU'AU** **07/12/2026**

ÉDITÉ LE **21/10/2025**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/09/1989
Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 01/08/2011
Capital : 164 464

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ANNECY 351782743 RCS ANNECY

Siret : **351 782 743 00261**
Code NACE : 4322B
Numéro caisse de congés payés :
Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 148397406
Assurance Responsabilité Civile :
HDI GLOBAL 76674301-30015
Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2025

Raison sociale : **GARANKA SUD EST (AGENCE)**

10 RUE JEAN CHARCOT
26100 ROMANS-SUR-ISERE

Téléphone : 04 75 02 31 94 **Fax :**
Portable : 06 76 72 93 60

Site Internet : garanka.fr
E-mail : qualifications-gse@garanka.fr

Responsabilité légale :
COURJAULT ARNAUD MAURICE REMY DIRECTEUR GENERAL DELEGUE / GOSSART PHILIPPE DIRECTEUR GÉNÉRAL / MOULIN LOUIS DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

Effectif moyen : 19 **Tranche de classification :** EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	04/10/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	05/12/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.